

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 7 juin 2024	N° 2024-274

Convocation du 31 mai 2024

Aujourd'hui vendredi 7 juin 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :


M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Jérôme PEScina, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Camille CHOPLIN à M. Olivier CAZAUX
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH
Mme Pascale PAVONE à Mme Zeineb LOUNICI
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY
M. Michel POIGNONEC à M. Christophe DUPRAT
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 7 juin 2024	Délibération
	Direction Enseignement Supérieur et Rayonnement	N° 2024-274

Subventions 2024 - Manifestations culturelles dans le cadre des contrats de co-développement - Décision - Autorisation

Madame Brigitte BLOCH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La culture constitue un élément déterminant du rayonnement des grandes agglomérations européennes, du sentiment d'appartenance de leurs habitants et de la cohésion territoriale.

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence spécifique de « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires de la métropole » telle que définie par délibération n° 2011/0778 du 25 novembre 2011, notre établissement public soutient financièrement la mise en œuvre de manifestations culturelles, organisées par des municipalités ou des partenaires privés.

Ce soutien est formalisé par le soutien à 46 manifestations culturelles dans le cadre des contrats de co-développement 2024-2027 conclus entre Bordeaux Métropole et les 28 communes et adoptés par délibération n°2023/595 du 1^{er} décembre 2023.

Par délibération 2024-80 en date du 2 février 2024, Bordeaux Métropole a attribué au titre des contrats de co-développement 393 500 € à 7 manifestations.

Par délibération 2024/186 en date du 12 avril 2024, Bordeaux Métropole a attribué au titre des contrats de co-développement 230 000 € à 3 manifestations.

Bordeaux Métropole est aujourd'hui sollicitée dans le cadre d'une subvention d'aide à l'organisation de 2 manifestations, pour un montant global de 120 000 €.

Le budget de la présente délibération est constitué des actions définies dans le tableau suivant :

ACTION et organisateur	DESCRIPTION DE L'ACTION	SUBVENTION BM	BUDGET GLOBAL
LIRE EN POCHE Ville de Gradignan Fiche action n°C061050 Codev ville de Gradignan Demande n°2024-00478	LIRE EN POCHE Les 11, 12 et 13 octobre 2024 Créé en 2005, Lire en Poche est le salon de la rentrée littéraire au format poche. Même s'il n'exclut pas les nouveautés en grand format des auteurs invités, il met d'abord en avant le petit format, dans toute sa diversité et sa modernité – un secteur représentant aujourd'hui un quart des ventes en librairie. La manifestation se tient, le 2e week-end d'octobre, dans le Parc de Mandavit de Gradignan, le Théâtre des Quatre Saisons et la Médiathèque Jean-Vautrin, et essaime également dans de nombreuses communes voisines par le	95 000	537 150

	<p>biais de partenariats avec des structures scolaires, culturelles ou à vocation sociale.</p> <p>Lire en Poche, c'est 27.000 visiteurs sur 3 jours, 100 auteurs invités chaque année – dont une quinzaine d'étrangers, et une trentaine d'auteurs jeunesse, plus d'une centaine de rencontres dans des classes et 12 librairies indépendantes. L'entrée, et l'accès à l'ensemble des animations (y compris scolaires) sont gratuits.</p> <p>Les 11, 12 et 13 octobre 2024, Lire en Poche se penchera sur « l'exil » - comme sujet, à travers la question des migrations, des déplacements de population volontaires ou forcés, des changements de vie aussi, parfois contraints et parfois choisis.</p> <p>Plan de financement</p> <p>Bordeaux Métropole soutient cette manifestation depuis 2014. Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier identique au montant attribué depuis 2016, soit 95 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 537 150€</p>		
<p>VU-VIBRATIONS URBAINES</p> <p>Ville de Pessac</p> <p>Fiche action n°C061165</p> <p>Codev ville de Pessac</p> <p>Demande n°2024-00619</p>	<p>VU-Festival des Vibrations urbaines</p> <p>Du 14 septembre au 20 octobre 2024</p> <p>Fort des actions de médiations entreprises sur le OFF des VU en 2023, du succès du Pessac Battle Arena, du repositionnement à l'automne, de l'expérimentation d'un format allongé et de nouveaux lieux de pratique comme le Bourgaillh, les Vibrations Urbaines sont de retour avec l'ensemble de ses disciplines.</p> <p>La rénovation du skatepark Bellegrave permettra l'accueil de compétitions trottinette et BMX. Côté streetart, une collaboration avec l'artiste bordelaise Rouge proposera une exposition d'un mois à l'artothèque de Pessac et la réalisation de fresques murales participatives dans les quartiers prioritaires de Saige et La Chataigneraie. En matière de Break dance, le Pessac Battle Arena clôturera l'édition et le PAMA programmera trois soirées de concerts au Royal.</p> <p>Plan de financement</p> <p>Bordeaux Métropole soutient cette manifestation depuis 2015. Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier identique à celui du Codev 4, soit 25 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 221 500 €.</p>	25 000	221 500
<p>Nombre d'actions</p> <p>2</p>	<p>Total des subventions accordées par Bordeaux Métropole au titre de la présente délibération :</p> <p>120 000 €</p>		

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

VU les articles L 5217-2 et L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2011/0778 du 25 novembre 2011 relative à l'évolution des compétences et notamment l'annexe 5 « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires de la métropole »,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la délibération n°2021/277 du 21 mai 2021 relative au règlement d'intervention de Bordeaux Métropole dans le cadre du soutien et de la promotion d'une programmation culturelle des territoires de l'agglomération,

VU la délibération n°2023/595 du 1^{er} décembre 2023 relative aux contrats de co-développements 2024-2027,

VU les dossiers déposés par les opérateurs

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE les manifestations précitées relèvent des contrats de codéveloppement conclus entre notre établissement et les 28 communes de Bordeaux Métropole,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention d'un montant de 95 000 € en faveur de la commune de Gradignan pour Lire en poche

Article 2 : d'attribuer une subvention d'un montant de 25 000 € en faveur de la commune de Pessac pour VU-festival des vibrations urbaines

Article 3 : d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer toutes les conventions relatives aux règlements des subventions précitées.

Article 4 : d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal de l'exercice 2024, chapitre 65, articles 657341, fonction 311.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 7 juin 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 13 JUIN 2024	Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente, Madame Brigitte BLOCH
DATE DE MISE EN LIGNE : 14 JUIN 2024	